

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique

**Commissariat général
au développement durable**

Décision du 26 avril 2021

**portant évocation de l'étude d'impact du projet d'immersion de deux hydroliennes
expérimentales dans le Golfe du Morbihan sur le territoire de la commune d'Arzon**

NOR : TRED2112094S

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de la transition écologique,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R.122-6 ;

Vu le projet d'immersion pendant 3 ans de deux hydroliennes expérimentales dans le Golfe du Morbihan, sur le territoire de la commune d'Arzon (56), porté par la SAS Morbihan Hydro Energies ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2020 du préfet de Bretagne portant décision après examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement de soumission à évaluation environnementale ;

Considérant la complexité du projet, le faible retour d'expérience de ces technologies, les écosystèmes potentiellement affectés, notamment ayant servi à la désignation du site Natura 2000,

Décide :

Article 1^{er}

La formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable se prononcera sur le projet d'immersion pendant 3 ans de deux hydroliennes expérimentales dans le Golfe du Morbihan, sur le territoire de la commune d'Arzon (56) en application des dispositions de l'article R. 122-6 du code de l'environnement.

Article 2

Le président de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Bretagne fait parvenir sans délais le dossier à la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable afin de limiter les délais d'instruction.

Article 3

La présente décision est notifiée au président de la formation d'Ae CGEDD, au président de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Bretagne, et à la SAS Morbihan Hydro Energies. Elle est publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 26 avril 2021.

Signé

Barbara POMPILI